

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 683/CAB portant nomination de l'agent-comptable d'«Electricité de Djibouti»

n° 683/CAB

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 juin 1963

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro  
30 juin 1963

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu la loi-cadre pour les Territoires d'Outre-Mer n° 56-619 du 23 juin 1956 et ses décrets d'application

**Vu** le décret du 20 décembre 1912 sur le régime financier des Territoires d'Outre-Mer

**Vu** l'arrêté n° 85-60 du 23 janvier 1960, rendant exécutoire la délibération n° 115 du 21 janvier 1960 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis modifiant la délibération n° 036 du 19 mai 1959 et portant création d'un établissement public territorial dénommé « Electricité de Djibouti »

**Vu** l'avis n° 3981/TOM/PEL du 15 mai 1963 mettant M. Lafontaine (Georges), inspecteur adjoint du Trésor, à la disposition du Territoire de Côte Française des Somalis;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— M. Lafontaine (Georges) est nommé agent comptable d'« Electricité de Djibouti ».

#### Art. 2

— M. Lafontaine (Georges), avant son installation, justifiera de la prestation de serment réglementaire. Il sera assujéti au versement du cautionnement prévu par les statuts.

#### Art. 3

— La passation de service entre M. Charlot (Pierre), agent comptable sortant, et M. Lafontaine (Georges), agent comptable entrant, aura lieu le 12 juin 1963, après la clôture des opérations de la journée. Elle sera constatée dans un procès-verbal établi et signé par les intéressés et visé par le Directeur d'Electricité de Djibouti », le Trésorier-Payeur de la C.F.S. et le Chef du Service des Finances.

#### Art. 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

**Pour le Chef du Territoire et par délégation :L'Administrateur en Chef chargé de l'expéditiondes Affaires courantes du Secrétariat Général,**